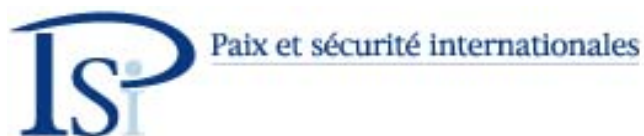


COLLOQUE
De l'insécurité à la stabilité :
Comment instaurer une paix durable?
Le jeudi 10 février 2011
Université Laval, Québec



Colloque présenté par :
Le Programme Paix et sécurité internationales



En collaboration avec :
Avocats sans Frontières – Université Laval





Table des matières

Présentation générale du colloque	3
Présentation des conférenciers invités	4
Discussion	11
Liste des participants et des participantes	12



Présentation générale du colloque

Ce colloque a eu pour objectif de faire le point sur les divers instruments destinés à stabiliser et sécuriser une région sortant d'une crise grave (*conflit, catastrophe écologique, crise humanitaire, etc.*) et dans laquelle les bases d'une paix durable sont à reconstruire.

Le colloque a proposé d'articuler les discussions en deux pôles : d'une part la question des instruments et des priorités dans le rétablissement de la sécurité au lendemain d'une crise et d'autre part les multiples dimensions de la reconstruction des bases d'une paix durable. Ainsi, l'objectif de la première séance a été de favoriser la discussion entre différents acteurs agissant sur un terrain de crise afin de le « sécuriser ». Cela a permis la compréhension des actions et les priorités de chacun au moment du déploiement sur les lieux. Les participants ont exposé, entre autres, les actions prioritaires des opérations de paix, des forces militaires ainsi que de la société civile. Le deuxième panel visait à aborder l'établissement des bases d'une paix durable à travers le prisme de la reconstruction et de la stabilisation. Lors de cette seconde séance, le concept du *state-building*, la justice comme outil de réconciliation nationale, l'expérience d'Avocats sans frontières dans la reconstruction d'un État de droit et la formation des forces policières auront ainsi été abordés.

Présentations des conférenciers invités

- **Danielle Saada**



Mme Danielle Saada, ancienne directrice de la section Justice de la MINUSTAH, magistrate de formation et consultante internationale fut la première panéliste à ouvrir cette conférence avec une présentation intitulée : « Un éclairage onusien sur la crise en Haïti : quelles priorités pour la stabilisation du pays? ». Après avoir dressé un bref historique du rôle, de la place et des accomplissements de l'ONU dans ce pays depuis les quinze dernières années, cette juriste expérimentée est entrée dans le vif du sujet en présentant successivement les différentes conditions nécessaires à une consolidation durable de l'état de droit et d'un système judiciaire viable en Haïti. Elle a tout d'abord souligné l'importance de disposer d'un personnel international compétent et expérimenté, ayant tout à la fois une bonne connaissance du pays, de sa population, de ses institutions et autres formes de justice coutumière. La planification, a priori, d'une stratégie solide, réfléchie et adaptée aux réalités du terrain, apparaît également pour elle un prérequis indispensable à l'établissement d'un cadre légal légitime dans cet État. Par ailleurs Mme Saada a affirmé qu'une meilleure coordination des bailleurs optimiserait grandement l'efficacité des différentes entreprises de reconstruction dans un pays encore aujourd'hui aux prises avec une situation de confusion chronique entre un État affaibli et disposant de peu de moyens, et une ribambelle d'organisations internationales travaillant sur place. Finalement et certainement le plus important, elle a insisté sur l'importance d'une appropriation nationale du processus de restructuration des instances judiciaires haïtiennes dans la mesure où l'objectif de toute cette entreprise est avant tout d'aider ce pays à retrouver son autonomie et sa capacité à s'autogérer, non de le condamner à la tutelle internationale, sous laquelle il vit depuis de nombreuses années.

- **Lieutenant-colonel Simon Bernard**



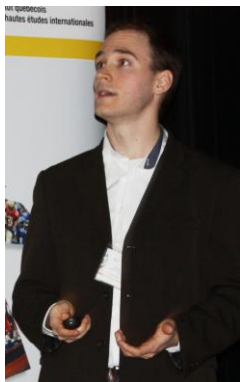
Intitulée « Lutter contre l’insécurité : le rôle du militaire dans les organisations de paix », la seconde présentation fut celle du Lieutenant-colonel Simon Bernard, Commandant du 2e Bataillon du Royal 22e Régiment et de la Citadelle de Québec. À l’aide de plusieurs exemples tirés d’expériences sur le terrain, notamment dans le cadre d’opérations militaires en Serbie et Afghanistan, cette présentation visait à décrire les différentes problématiques et stratégies rencontrées par les forces canadiennes déployées dans le cadre d’une opération de maintien de la paix ou de l’application d’un cessez-le-feu en théâtre de conflit. Ainsi, le lieutenant-colonel Bernard a tout d’abord décrit l’évolution des paradigmes opérationnels et tactiques des forces militaires dans ces opérations caractérisées par des règles d’engagement particulièrement strictes. L’imposition, en territoire souvent hostile, d’une force dissuasive crédible et effective est en ce sens la première chose qui doit être mise en oeuvre sur le terrain afin d’assurer une relative stabilisation de la zone de conflit. Il s’agit, d’un point de vue militaire, d’un pré requis nécessaire à toute tentative de transition vers une paix durable. Le lieutenant-colonel Bernard a, par la suite, insisté sur l’importance pour les militaires de travailler à tisser des liens de confiance réciproques avec les populations locales. En effet, dans la mesure où l’efficacité à long terme de tout processus de reconstruction et de pacification implique nécessairement pour les forces de sécurité étrangères de gagner le respect et la coopération des civils, le dialogue et la communication font ici partie intégrante de ce genre de missions.

- **Yvan Conoir**



M. Yvan Conoir, Coordonnateur de programme à l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) et Chercheur associé à l'Observatoire sur les Missions de paix, s'est quant à lui penché sur une approche plus empirique du processus de stabilisation. Dans son intervention intitulée « Démilitarisation, démobilisation et retour à la vie civile : des défis à la pratique », M. Conoir a élaboré sur le concept de DDR (désarmement, démobilisation, réintégration). Entendu comme un procédé visant à fournir aux différents groupes armés (rebelles, milices, paramilitaires, mercenaires, etc.) les moyens d'abandonner la pratique des armes pour se reconvertir à des activités civiles et éventuellement se réinsérer dans la société, le DDR est un processus pouvant être adapté à de nombreuses situations et a jusqu'à présent été appliqué principalement en Afrique subsaharienne. Le DDR reste néanmoins un processus particulièrement difficile à mettre œuvre, surtout considérant l'extrême pauvreté des régions dans lequel il est employé. Ces contextes réunissent de multiples conditions limitant grandement les opportunités de reconversion des anciens combattants, souvent marqués par la violence, âgés et/ou handicapés, et qui ne disposent dans la majeure partie des cas d'aucune formation professionnelle ou éducative. En ce sens, M. Conoir estime que les conditions gagnantes pour mener un processus de DDR à terme impliquent avant tout un financement adéquat, un cessez-le-feu durable et, bien entendu, le consentement de toutes les parties impliquées dans les violences.

- **Nicolas Lemay-Hébert**



C'est sous le thème : «Reconstruire l'État : enjeux, paradoxes et limites du state-building contemporain» que s'est inscrit la présentation de M. Nicolas Lemay-Hébert, Ph. D., Directeur de l'Observatoire sur les missions de paix et opérations humanitaires de la Chaire Raoul-Dandurand et professeur invité de l'École des Sciences de la Gestion de l'UQAM. La discussion a été amorcée en signalant, d'une part, le consensus actuel sur l'importance du phénomène d'effondrement étatique, et, d'autre part, l'utilisation extrêmement floue du concept soit d'« État effondré », « État défaillant », « État doux » voire même « État fantôme ». Face à ces deux constats, il y aurait donc nécessité de retourner à une littérature sociologique sur l'État, pour comprendre « Quel État doit-on reconstruire » ? Ainsi, différentes approches de l'État peuvent être abordées, en commençant par l'approche institutionnelle, soit dans la ligne de l'héritage wébérien, où un État failli s'approche comme un continuum de circonstances qui tendent à affliger la stabilité de ses institutions et de son monopole de la violence. Se présentent aussi les approches faisant une place centrale à la notion de légitimité et de cohésion sociopolitique ayant trait à l'importance d'un État sécuritaire en mesure de commander une loyauté supérieure. Enfin, l'approche *durkheimienne* s'introduit dans une perspective holiste de l'État, là où par exemple la corruption peut devenir un fondement de l'incapacité de gouverner. En outre, la perspective contemporaine du *state-building* comporte certaines limites, en commençant par la façon dont on théorise la construction des États actuels. Ainsi, dans une dimension plus inclusive du questionnement sur la stabilité de l'État, il conviendrait de considérer parallèlement les États à faibles revenus, tout comme les États dits forts, ces derniers rencontrant parfois des difficultés à définir leur identité. Une autre limite concerne enfin l'approche la plus intrusive et les effets du *state-building*. Somme toute, d'autres pistes pour un *state-building* intelligent sont à considérer, telle l'approche de « l'empreinte légère », limitée aux besoins locaux et basée sur la connaissance locale.

- **Stéphane Leman-Langlois**



Professeur de criminologie à l'École de service social de l'Université Laval, titulaire de la chaire de recherche du Canada sur la surveillance et la construction sociale du risque (social-surveillance.com), directeur de l'Équipe de recherche sur le terrorisme et l'antiterrorisme (erta-tcrg.org) et chercheur du Centre international de criminologie comparée (CICC), M. Leman Langlois a traité de la problématique suivante : « La justice comme outil de réconciliation nationale : quelles formes privilégier? ». Tout d'abord, il convient de constater que le principe de justice pénale visant à sanctionner les actions dommageables est assez souvent un modèle que l'on tente d'intégrer dans des pays en transition politique. L'adoption de cette formule doit être conditionnée à ce que, les accusés (suspectés de crime de guerre ou autre) soient en quelque sorte « atomisés » devant la force pleine et entière d'un nouvel État en devenir. De plus, ces accusés doivent être nécessairement différenciés vis-à-vis les nouvelles élites pour assurer une « rupture symbolique » et, finalement, toute justice transitionnelle nécessite une disponibilité des ressources afin d'être à même de répondre au nombre multiplicatif d'accusés. Indépendamment du respect de ces conditions, peuvent se présenter de nombreux problèmes associés notamment, au poids des groupes ethniques, à la dichotomisation des personnes coupables et non coupables correspondant bien souvent à une zone grise subsistante sur le terrain, et aux difficultés d'un niveau de preuves suffisant pour atteindre un système de justice efficient. En revanche, de nombreux exemples prônant la justice réparatrice et la réconciliation se dessinent aujourd'hui, bien qu'ils comportent plusieurs difficultés dans leurs conditions d'adoption. Effectivement, il faut ainsi accepter l'immunisation de certaines personnes potentiellement coupables. Ensuite, la question se pose d'un changement ou d'une consolidation de la mythologie nationale en ce qui a trait à l'accent mis sur les besoins des victimes aux dépens de la sanction des agresseurs. Enfin, il faut que des personnes compétentes, qualifiées et faisant figure de « modèle » soient en mesure de mettre en place ce système de réconciliation. Tout compte fait, l'élément majeur sera la façon dont la société tout entière pourra s'engager dans un processus de transition politique; il faut en dernier recours qu'un discours de réconciliation soit possible, qu'une masse de citoyens croient à cette ère nouvelle où règnera la paix.

- **Me Marie-Pierre Grenier**



L'intervention de Me Marie-Pierre Grenier, membre d'Avocats Sans Frontières Canada (ASF) avait pour sujet : « Le rôle des ONG dans la construction d'une paix durable : l'expérience d'*Avocats Sans Frontières* ». L'apport d'ASF dans la lutte contre l'impunité et plus particulièrement dans la conformation de la sécurité des juristes travaillant pour la défense des droits de la personne, vise en premier lieu à promouvoir une reconsidération du système de justice nationale.

En Haïti, ASF, tout en collaborant avec le Barreau de Port-au-Prince, offre un service juridique gratuit de représentation légale, visant, notamment à contrer la violence dans les camps de sinistrés et à permettre aux gens, suite au séisme, d'obtenir leurs papiers légaux. En Colombie, l'action d'ASF est de soutenir des avocats défendant le droit de populations autochtones isolées et des victimes dans le processus de justice et de paix. En sol guatémaltèque, ASF agit par le biais d'un cabinet de défense et de protection de victime de violations des droits humains et d'un programme d'échange de pratique entre le Guatemala et la Colombie. La population visée est souvent défavorisée et les victimes qui en sont issues ne connaissent pas leurs droits. Ainsi, il faut créer des espaces de dialogue puisqu'il y a des gens connaissant très bien les pays qui se battent pour des causes fondamentales et pour lesquels le forum de défense est fermé. Il faut ouvrir des fenêtres aux défenseurs des droits de la personne, leur donner de la visibilité et échanger de l'information sur les cas de violation des droits humains afin d'éviter que ces causes, bien que réelles, se dissimulent.



- **Mathieu Ferland**



En tant que Conseiller à la direction des relations internationales et du protocole de la Sûreté du Québec, M. Mathieu Ferland a apporté des précisions quant aux difficultés rencontrées dans : « La réforme des organisations policières : comment rétablir une sécurité publique? ». En effet, le défi consiste à réformer un corps policier qu'il s'agisse d'un pays démocratique ou non, afin que ce dernier puisse obtenir la confiance du public et ainsi assurer sa mission de protection et de sécurité. La police des Nations Unies est ainsi de plus en plus une force montante au sein des opérations de paix et son rôle s'insère dans la phase de développement et de consolidation de la paix. Parmi les policiers des Nations-Unies, se trouvent les FPU, un contingent de forces de police paramilitaires qui s'occupent notamment des missions de contrôles de foules. Il y a aussi les UNPOL qui sont individuellement déployés au sein de la population, à titre de conseillers techniques. À titre d'exemple en Haïti, les policiers locaux s'occupent du volet concernant les renseignements personnels et la capture des suspects potentiels, toutefois lorsqu'advient le moment de l'arrestation, les UNPOL assistent les policiers haïtiens dans les procédures techniques, tout en sachant que les policiers haïtiens demeurent en dernier recours les seuls à pouvoir appliquer la loi. Cette pratique a pour avantage de permettre aux policiers internationaux d'apporter concrètement leur expertise dans la conservation et la fortification d'un climat de sécurité publique. Toutefois, leur mandat demeure imprécis et, puisque les normes ne sont pas toujours les mêmes, les expertises divergent suivant les régions. Finalement, les défis de l'avenir pour Haïti seront d'assurer un développement professionnel au niveau de la police haïtienne qui a sans doute été trop mise à l'écart dans cette situation urgente, au profit du côté opérationnel.



Discussion

Les échanges avec les conférenciers qui ont eu lieu lors de périodes de questions à la fin de chaque panel ont été l'occasion pour la communauté universitaire et le grand public d'approfondir certaines problématiques d'instauration d'une paix durable.

Panel 1 *Lendemain de crise: Quels instruments, quelles priorités pour le rétablissement de la sécurité*

Danielle Saada, Universitaire, magistrate et consultante internationale.

Un éclairage onusien sur la crise en Haïti : quelles priorités pour la stabilisation du pays.

Lieutenant-colonel Simon Bernard, Commandant du 2e Bataillon du Royal 22e Régiment et de la Citadelle de Québec.

Lutter contre l'insécurité : le rôle du militaire dans les opérations de paix.

Yvan Conoir, Coordonnateur de programme, Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR); Chercheur associé à l'Observatoire sur les Missions de paix.

Démilitarisation, démobilisation et retour à la vie civile : des défis à la pratique.

Panel 2 *Entre reconstruction et stabilisation : les bases d'une paix durable*

Nicolas Lemay-Hébert, Ph. D., Directeur, Observatoire sur les missions de paix et opérations humanitaires de la Chaire Raoul-Dandurand; Professeur invité, École des Sciences de la Gestion, UQAM.

Reconstruire l'État : enjeux, paradoxes et limites du state-building contemporain.

Stéphane Leman-Langlois, Professeur de criminologie, École de service social de l'Université Laval ; titulaire, chaire de recherche du Canada sur la surveillance et la construction sociale du risque (social-surveillance.com); directeur, Équipe de recherche sur le terrorisme et l'antiterrorisme (erta-tcrg.org); chercheur, Centre international de criminologie comparée (CICC).

La justice comme outil de réconciliation nationale : quelles formes privilégier ?

Me Marie-Pierre Grenier, Membre d'Avocats Sans Frontières Canada.

Le rôle des ONG dans la construction d'une paix durable : l'expérience d'Avocats Sans Frontières.

Mathieu Ferland, Conseiller à la direction des relations internationales et du protocole de la Sûreté du Québec.

La réforme des organisations policières : Comment rétablir une sécurité publique ?